

# Compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2010

---

Présents : Philippe Guyenot, Christian Gueneau, Thierry Daumain, Murielle Perrot, Françoise Matéos, Alain Auger, Clotilde de Pas, Nicole Beauruel, Christelle Muther, Michèle Grapin, Christian Arnalsteen, Nicolas Thomas, Christiane André

Michel Neugnot, Patricia Lasnier-Bina, Patrick Marion, Valérie Chaumet

Eric Baulot

Catherine Sadon.

Absents : Anne Roby-Lenoir, Jean-Luc Bréon (procuration à Clotilde de Pas), André Hugonin (procuration à Michèle Grapin), Edwige Birlouez (procuration à Murielle Perrot), Aline Maitre (procuration à Christiane André), Jean-François Donadoni, Julien Pinter (procuration à Thierry Daumain), Gérard Brétilon (procuration à Christian Arnalsteen)

## I. DECISIONS DU MAIRE

*Parmi les 7 décisions prises depuis le conseil municipal du 04 février 2010, nous ne détaillerons que les principales*

**Business Angels** : Une première décision concernant une commande d'une mission de conseil en développement économique avait été prise sur la base de **16 jours de travail dans l'année pour une somme de 16 000 Euros HT.**

Un avenant ajoute à cette convention **la mise à disposition d'un consultant junior pendant un mois à 5000 Euros HT, et cinq déplacements supplémentaires à raison de 1000 Euros HT par jour.**

*L'opération Business Angel revient donc au total à **26 000 Euros HT**, sans compter le salaire de la personne nouvellement embauchée pour redynamiser le développement économique de la Ville.*

**A la question** : « où en sont les promesses de dons ? », Mr Guyenot répond 20 000 Euros

## II. Compte Administratif – Budget Principal et Budget Annexe

**Michel Neugnot fait remarquer** : « Il serait bien que le maire présente son compte administratif qui est le reflet de sa gestion plutôt que de le faire présenter par le Percepteur »

Les résultats ne sont équilibrés que par les excédents des années précédentes. Sans le report de l'excédent de 2008, le résultat de la section de fonctionnement serait négatif, ce qui veut dire que sur l'année on a dépensé en fonctionnement plus que l'on a reçu.

*La situation est alarmante, il y a dérapage sur les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel ont explosé (+ 400 000 euros, soit 25% d'augmentation).*

*L'excédent de fonctionnement (445 377 euros) ne couvrira pas le remboursement de l'annuité de la dette (500 000 euros pour 2010).*

*A ce déficit n'oublions pas d'ajouter les 500 000 euros de cadeau à l'Entreprise Couvreur Lefevre (une dette supplémentaire pour la Ville qui impactera les comptes 2010).*

### III. Vote des taux des quatre taxes locales pour 2010

Les taux restent inchangés.

- ✓ *Nous nous sommes abstenus sur ce vote, car nous pensons qu'il est plus judicieux de les augmenter légèrement chaque année plutôt que d'avoir une forte augmentation qui sera inévitable compte-tenu du train de vie de la commune depuis 2008.*

### IV. Finances

Réfection du G1 + toiture photovoltaïque	2 392 000 euros environ 700 000euros
Phase 2 de la restauration de la Collégiale	2 558 000 euros
Réaménagement de la Place François Mitterrand, rue et Place Notre Dame, rue Févret	1 173 000 euros
Réfection du Rempart	1 000 000 euros

- ✓ *Notre groupe a refusé de participer au vote pour ces quatre délibérations, car dans les documents présentés ne figure aucune recette (subventions, FCTVA, emprunts et auto financement)*

## V Budget Primitif 2010

### Il est prévu pour l'année 2010 :

- ✓ Un budget de fonctionnement de **6 586 528 euros**
- ✓ Un budget d'investissement de **6 412 824 euros**

### ➤ En pièce jointe le tableau du recensement des dépenses d'investissement

- ✓ *Notre groupe vote contre, car le budget n'est pas réaliste et il risque de ne pas être plus sincère que celui de l'an passé. Il nous paraît disproportionné*

### Pour exemples :

#### ✓ Frais de personnel :

- *Semur-en-Auxois, 4500 habitants : 1 développeur économique*
- *Le Conseil régional de Bourgogne, plus 1 600 000 Bourguignons : 5 développeurs économique*

#### ✓ Frais de communication :

- *Conseil régional de Bourgogne : 2,48 euros par habitant*
- *Conseil général de Côte d'Or : 7,80 euros par habitant*
- *Ville de Semur-en-Auxois : 10,50 euros par habitant*

*Commentaire de Michel Neugnot à Mr Guyenot : « On n'est pas de taille à faire des choses comme ça, descendez de votre sphère, faite un budget réaliste »*

## VI. Subventions aux associations

ASSOCIATION	Subvention obtenue en 2009	Subvention 2010		
		Dossier retourné le	Montant demandé par l'association	Montant proposé au Conseil Municipal
Aidons Ecoles du Monde	500,00 €	2 février 2010	4 000,00 €	0,00 €
Amicale du personnel communal	1 000,00 €	Début février 2010	1 000,00 €	1 000,00 €
Amicale du personnel du Centre Hospitalier	200,00 €	15-févr-10	600,00 €	200,00 €

ASSOCIATION	Subvention obtenue en 2009	Subvention 2010		
		Dossier retourné le	Montant demandé par l'association	Montant proposé au Conseil Municipal
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers	400,00 €	17-févr-10	2 000,00 €	800,00 €
APEL Saint Joseph		15-févr-10	2 300,00 €	0,00 €
ASARC	400,00 €	12-févr-10	450,00 €	450,00 €
CASIM 21		Début février 2010	500,00 €	200,00 €
Club nautique	2 200,00 € (OMS)	9 février 2010	27 000,00 €	10 000,00 €
Comité d'agriculture	3 000,00 €	Début mars 2010	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité d'Entente Semurois	450,00 €	09-févr-10	350,00 €	350,00 €
Gîtes Sociaux des Marches de Bourgogne	800,00 €	04-févr-10	880,00 €	880,00 €
Handball Club Semur	13 600,00 € (OMS)	15-févr-10	40 000,00 €	30 000,00 €
Histoire de vie	200,00 €	12-févr-10	500,00 €	200,00 €
L'Oeil Ecoute	15 000,00 €	11-févr-10	20 000,00 €	15 000,00 €
Les Ateliers d'Or		15-févr-10	13 000,00 €	3 000,00 €
Office Municipal des Sports	77 504,00 €	26-févr-10	80 810,00 €	79 810,00 €
Passe-Pierre	100,00 €	04-janv-10	150,00 €	150,00 €
Saisons Classiques	2 000,00 €	15-févr-10	8 000,00 €	8 000,00 €
Le SAS		09-févr-10	10 000,00 €	10 000,00 €
Secours Catholique	200,00 €	02-févr-10	300,00 €	300,00 €
Socialement Vôtre	500,00 €	09-févr-10	1 000,00 €	750,00 €
Société Amicale pour la pêche et la protection du milieu aquatique		16-févr-10	14 500,00 €	1 450,00 €

## VII. Affaires scolaires

**Vente de cinq bornes double-flow (système de réchauffe des repas pour les cantines scolaires) pour 12 500 euros au total.**

- ✓ **Notre groupe s'abstient, car les cinq bornes sont vendues pour le prix d'une borne neuve, alors que certaines n'ont servi qu'une seule année.**

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,  
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : [neugnot-michel@wanadoo.fr](mailto:neugnot-michel@wanadoo.fr) ou [accueilliretbienvivre@gmail.com](mailto:accueilliretbienvivre@gmail.com) tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

